



COMMUNE d'ABSCON

Centre Administratif – 1, rue Louis Pasteur – 59215 Abscon
Téléphone : 03.27.36.33.99 – Télécopie : 03.27.36.38.80

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 16 ANS

DU LUNDI 11 JUILLET AU VENDREDI 29 JUILLET 2022

Cette année, l'accueil de loisirs fonctionnera du **Lundi 11 Juillet au Vendredi 29 Juillet 2022** inclus, du lundi au vendredi de **9 H 00 à 17 H 00** sans interruption, le goûter étant fourni.

Les enfants seront accueillis à l'école élémentaire Marius Assez pour les 6 à 16 ans. Cet accueil est réservé aux enfants âgés de 6 à 16 ans révolus au premier jour de l'accueil et à l'école maternelle Jules Ferry pour les enfants de 3 à 5 ans.

Sa capacité d'accueil est limitée à **80 enfants de 3 à 5 ans et 220 enfants de 6 à 16 ans**. Seront donc satisfaites les demandes d'inscription reçues dans la limite de ce nombre, sous réserve que les droits aient été payés à l'inscription.

DATES D'INSCRIPTIONS

Du Lundi 16 Mai au Vendredi 3 Juin 2022

De 14h00 à 17h00 à l'Espace Socioculturel des Acacias

La participation financière des parents est variable ; elle est définie en fonction des **revenus de l'année 2020** figurant sur l'avis d'imposition ou de non imposition, comme indiqué au verso. La non production de l'avis entraîne l'application du tarif D. Ces tarifs s'appliquent aux enfants scolarisés ou domiciliés à ABSCON ou dont la garde est confiée officiellement à un parent pendant la durée de l'accueil (dans ce cas, un extrait du jugement doit être fourni). Dans le cas contraire, les prix sont triplés.

**Paiement obligatoire à l'inscription par chèque
à l'ordre du « Régie enfance et Jeunesse » ou en numéraire**

L'inscription sera prise en compte dès lors que l'inscription porte sur l'intégralité de l'accueil ou à la quinzaine

La participation sera remboursée pour toute absence d'au moins cinq jours consécutifs ou d'une semaine calendaire complète, sous réserve qu'elle soit justifiée par un certificat médical ou toute autre pièce, étant entendu que les jours dont il est question sont des jours de fonctionnement de l'accueil et non pas des jours calendaires.

La Commune décline toute responsabilité en cas de vol d'objets appartenant aux enfants inscrits, que le vol ait été commis à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux communaux fréquentés.

Fait à ABSCON, le
12 Mai 2022

L'Adjoint délégué,
Jean-Michel FOURMAUX

Du Lundi 11 Juillet au Vendredi 29 Juillet 2022

DROITS D'INSCRIPTION
(déterminés en fonction des revenus et du nombre d'enfants)

I - PLAFONDS ANNUELS DES RESSOURCES :

Les revenus pris en considération sont ceux de l'année 2021, ligne « revenu imposable ». L'avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus 2020 est à produire obligatoirement. A défaut, le tarif D sera appliqué.

NOMBRE D'ENFANTS DU MÊME FOYER	REVENUS OUVRANT DROIT AU TARIF DU BARÈME A	REVENUS OUVRANT DROIT AU TARIF DU BARÈME B	REVENUS OUVRANT DROIT AU TARIF DU BARÈME C	REVENUS IMPOSANT LE TARIF DU BARÈME D
un	11 613 €	16 908 €	23 523 €	revenus supérieurs à ceux du Barème C
deux	12 953 €	19 407 €	26 464 €	
trois	14 291 €	21 906 €	29 405 €	
quatre	15 630 €	24 406 €	32 347 €	
cinq	17 036 €	26 905 €	35 287 €	
par enfant en plus	1 338 €	2 501 €	2 936 €	

Le revenu à prendre en compte sur l'avis est le net imposable tel qu'indiqué sur les avis d'imposition ou de non imposition, c'est-à-dire le revenu imposable après déduction des 10 % et des charges.

II - TARIFS DIFFÉRENCIÉS DES DROITS D'INSCRIPTION :

Inscriptions pour l'intégralité du centre (14 jours).

1°) **TARIF POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES ENFANTS :**

NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS	TARIF A		TARIF B		TARIF C		TARIF D	
	14 jours	1 jour						
Un	68.74 €	4.91 €	78.12 €	5.58 €	85.26 €	6.09 €	86.38 €	6.17 €
Deux	115.64 €	8.26 €	128.94 €	9.21 €	143.08 €	10.22 €	154.70 €	11.05 €
Trois	143.08 €	10.22 €	160.16 €	11.44 €	178.22 €	12.73 €	192.22 €	13.73 €
Quatre	163.24 €	11.66 €	187.60 €	13.40 €	207.90 €	14.85 €	222.32 €	15.88 €
Cinq	182.00 €	13.00 €	206.22 €	14.73 €	228.34 €	16.31 €	245.56 €	17.54 €

2°) **POSSIBILITÉS D'INSCRIPTION :**

- Inscription pour la durée intégrale de chaque accueil, ou par période d'une quinzaine complète,
- Inscriptions acceptées dans la limite des places disponibles. Cette limite atteinte, les demandes non satisfaites seront en liste d'attente.
- Acceptation de celles-ci en fonction des déflections constatées, selon l'ordre de priorité suivant : Familles domiciliées à Abscon ou enfants scolarisés sur la commune.

3°) **REMBOURSEMENT DES DROITS EN CAS D'ABSENCE :**

Remboursement des droits pour toute absence d'au moins cinq jours consécutifs sous réserve qu'elle soit justifiée par un certificat médical ou une autre pièce probante, étant entendu que les jours dont il est question sont des jours pendant lesquels l'accueil est assuré.

PAIEMENT A L'INSCRIPTION

En un seul règlement

chèque à l'ordre de la « Régie Enfance et Jeunesse » ou en numéraire

Le dossier est à remplir sur place pour les premières demandes

- * Photo de l'enfant,**
- * Carnet de santé,**
- * Attestation d'assurance « Responsabilité civile »,**
- * Jugement de divorce le cas échéant pour attester de l'autorité parentale et du domicile de l'enfant,**
- * Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020,**
- * Justificatifs des employeurs des deux parents pour l'inscription en Garderie matin et soir pendant le mois**

Aucun dossier incomplet ne sera accepté